

# Code du bien-être au travail

## Titulaires

Jean-Pierre REZETTE (Coordonnateur), Jemima WANGATA SHADI et Gaëlle WILLEMS

## Mnémonique du cours

DROI-L802

## Crédits ECTS

4 crédits

## Langue(s) d'enseignement

Français

## Période du cours

Deuxième quadrimestre

## Campus

Erasme

## Contenu du cours

Médecine du Travail.  
Législation.  
Santé publique.  
Promotion de la santé.

## Objectifs (et/ou acquis d'apprentissages spécifiques)

Activités d'apprentissage :

- 1) Partie "Législation appliquée en Médecine du Travail" (J.P. RÉZETTE): Connaître et utiliser la législation concernant la surveillance de la santé et la Médecine du Travail en Belgique.
- 2) Partie "Droit du bien-être au travail" (G. WILLEMS): Se situer dans le contexte législatif belge du bien-être au travail.
- 3) Partie "Promotion de la santé" (J. WANGATA SHADI): Acquérir des compétences dans la mise en place de stratégies de promotion de la santé au travail selon les situations et les pays (Nord-Sud).

## Méthodes d'enseignement et activités d'apprentissages

Exposés oraux interactifs avec support visuel (dataprojecteur).  
La participation aux cours est nécessaire pour réussir les activités d'apprentissage.

## Contribution au profil d'enseignement

Dimension légale de la pratique de la médecine du travail en Belgique.

Dimension internationale de la promotion de la Santé.

## Références, bibliographie et lectures recommandées

Code du bien-être au travail.  
Publications sur la prévention des risques en droit du travail.  
Publications sur les risques émergents au travail.

## Support(s) de cours

Université virtuelle

## Autres renseignements

### Lieu(x) d'enseignement

Erasme

### Contact(s)

- 1) J.P. RÉZETTE: jean-pierre.rezette@ulb.be
- 2) G. WILLEMS : gaelle.willems@ulb.be
- 2) J. WANGATA SHADI: jemina.wangata.shabi@ulb.be

## Méthode(s) d'évaluation

Autre

### Méthode(s) d'évaluation (complément)

- 1) Partie "Législation appliquée en Médecine du Travail" (J.P. RÉZETTE): examen écrit.
  - 2) Partie "Droit du bien-être au travail" (G. WILLEMS): examen écrit.
  - 3) Partie "Promotion de la santé" (J. WANGATA SHADI): travail écrit personnel avec possibilité de présentation orale.
- La participation aux cours est nécessaire pour réussir les activités d'apprentissage.

### Construction de la note (en ce compris, la pondération des notes partielles)

Unité d'enseignement : 4 crédits  
Chacune des 3 activités d'apprentissage : 1,33 crédits  
La note finale de l'unité d'enseignement est la moyenne des 3 activités d'apprentissage.  
Toutes les activités d'apprentissage doivent être réussies (minimum 10/20) pour pouvoir réussir l'unité d'enseignement

### Langue(s) d'évaluation principale(s)

Français

## Programmes

Programmes proposant ce cours à l'école de  
Santé publique

MS-METRA | Master de spécialisation en médecine du  
travail | bloc 1

